



Conseil Communautaire  
25 avril 2019  
Dole – 18h30

## DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 57  
Nombre de procurations : 16  
Nombre de votants : 73  
Date de la convocation : 17 avril 2019  
Date de publication : 3 mai 2019

**Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :** J.L Bouchard, J.M Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey suppléé par P. Bussière, O. Meugin, D. Michaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, J.C Lab, G. Chauchefoin, C. Crétet, M. Giniès, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, J.P Cuienet, I. Delaine, C. Demortier, F. Dray, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, D. Germond, I. Girod, A. Hamdaoui, P. Jaboviste, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, J.M Sermier, J. Zasempa, S. Calinon, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, D. Troncin, D. Chevalier, D. Pernin, E. Saget, F. David suppléé par P. Sancey, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, M. Boué, J.M Daubigney, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

### GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### Référence

N°GD 09/19

### Objet

Motion du comité de suivi de la desserte du TGV Lyria

### Secrétaire de séance

Jean-Claude ROBERT

### Rapporteur :

Jean-Pascal FICHERE

### Délégués absents ayant donné procuration :

D. Bernardin à C. Crétet, P. Verne à J.P Fichère, F. Barthoulot à M. Giniès, J. Gruet à P. Jaboviste, N. Jeannet à F. Dray, P. Jobez à J.P Cuienet, S. Kayi à I. Delaine, J.P Lefèvre à S. Champanhet, A. Maire-Amiot à S. Marchand, I. Mangin à C. Nonnotte-Bouton, E. Schlegel à J.B Gagnoux, J.C Wambst à T. Druet, J.L Croiserat à F. Macard, C. Francois à B. Chevaux, J. Drouhain à M. Boué, C. Hanrard à J.M Daubigney.

### Délégués absents non suppléés et non représentés :

R. Foret, A. Albertini, M. Berthaud, S. Hédin, J. Dayet, M. Jacquot, D. Baudard, C. Mathez, V. Chevriaut, G. Coutrot, R. Curly.

Les collectivités concernées par la desserte du Lyria, de Lausanne à Dijon en passant par Dole, Frasne, Mouchard, Pontarlier, Neuchâtel et Vallorbe, ainsi que les associations d'usagers, réunies au sein du Comité de suivi de la desserte de la ligne lancé à l'initiative de la Région Bourgogne-Franche-Comté, ont auditionné mardi 29 janvier la Direction générale du Lyria. Elles ont manifesté leur vive opposition à la suppression d'un aller-retour Paris-Lausanne via Dijon, Dole, Frasne et Vallorbe tel que programmé pour décembre 2019.

Bien que les trois autres courses soient maintenues – avec des changements partiels d'horaires – avec les connexions RegioExpress entre Neuchâtel-Travers-Pontarlier-Frasne-Paris, les collectivités et associations considèrent toutes que cette suppression est une double peine : non seulement une perte de desserte est un signal très négatif pour l'attractivité des territoires. Mais les horaires inadaptés aux besoins des usagers comportent un risque majeur de fragilisation des dessertes qui sont maintenues et peuvent à terme présenter un risque pour la pérennité de la ligne.

En effet, il ne sera plus possible de quitter Lausanne en fin de journée et les horaires d'arrivée en matinée à Paris, pas avant 11 heures, sont tardives. Dijon, capitale régionale, perdra un train en fin de journée, à 20h23, pour une arrivée à Paris autour de 22 heures. Dans l'autre sens, il sera impossible de quitter Paris après 17h57, ce qui engorgera considérablement le dernier train dans le sens Paris – Lausanne. Par ailleurs, les horaires pénalisent les correspondances, tant sur le plan de transport TGV avec la ligne Rhin-Rhône – car ils génèreraient des creux de desserte –, que sur les correspondances avec les trains régionaux et les relations avec les lignes de substitution mises en place entre Frasne et Neuchâtel via Pontarlier. Autre exemple, le départ une heure plus tard du train du matin au départ de Mouchard pour Paris, seule liaison TGV avec la capitale, ne conviendra pas aux usagers.

L'ensemble du Massif transfrontalier sera fortement fragilisé par cette dégradation qui amorce le contournement de la Bourgogne-Franche-Comté, ce qui est totalement inacceptable.

L'accroissement de capacité présenté comme une alternative à cette perte de desserte n'est pas un argument recevable concernant l'axe transfrontalier Paris-Lausanne qui dessert aussi le Haut-Doubs et le Haut Jura. Il ne saurait à lui seul compenser la perte d'attractivité globale de la ligne. En effet, les calculs précis indiquent au contraire une baisse de l'offre en sièges entre 12 % et 20 %. L'hypothétique report d'une partie de la clientèle sur Lausanne-Genève ne pourrait éventuellement faire sentir son effet qu'à la condition que les contingents de places soient rééquilibrés entre la Suisse et la France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DEMANDE** que Lyria sursoie à la suppression d'un aller-retour,
- **DEMANDE** à être reçus par le Président directeur général de SNCF Mobilités, Guillaume Pépy, dans les plus brefs délais, compte tenu des impératifs liés aux attributions des sillons,
- **DEMANDE** également que cette question soit inscrite au Dialogue franco-suisse. Parallèlement, les collectivités suisses interviendront auprès de leurs instances nationales compétentes.

Nous sommes mobilisés de la façon la plus forte pour que les enjeux financiers hypothétiques ne l'emportent pas sur les enjeux de développement économique.

Fait à Dole,  
Le 25 avril 2019  
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

